

## Introduction aux séances 4 et 5

La communauté, nous l'avons vu, est un individu qui s'efforce de persévérer dans son état. Un individu très complexe et peu intégré, et donc soumis à un risque de destruction, de dissolution si les individus qui le composent exercent leur puissance dans un autre sens que celui de la conservation du tout – s'ils déploient leurs passions antipolitiques, s'ils résistent à l'autorité souveraine.

Comment les différents régimes politiques répondent-ils à ce risque ? Quelles institutions mettent-ils en place pour conserver la communauté politique ?

Et, avant toute chose, quelle est la typologie des régimes politiques envisagée par Spinoza dans son *Tractatus* ? On trouve dans le chapitre XX un écho de la typologie traditionnelle : « que tout le pouvoir de décréter appartient soit à tous collectivement, soit à quelques uns, soit à un seul » (XX, p. 193) = la démocratie / l'aristocratie / la monarchie.

Mais, en réalité, Spinoza va modifier cette classification traditionnelle en substituant dans son traité la théocratie à l'aristocratie.

De la **monarchie**, Spinoza ne dit pas grand-chose. Ce régime est abordé seulement en passant, ce qui est dommage pour nous car :

- il s'agit du régime auquel est soumise la communauté politique dans les deux tragédies d'Eschyle au programme

- surtout, dans ce régime l'autorité souveraine est entre les mains d'un individu, ce qui implique un autre type de rapport entre individu et communauté.

On peut cependant relever quelques éléments intéressants. La monarchie apparaît sous un jour sombre dans *TTP*.

→ le fait d'être seul détenteur du pouvoir rend le monarque **orgueilleux** : « les rois, dont les âmes sont toujours orgueilleuses et ne peuvent fléchir sans honte » (XVIII, p. 153). Spinoza parle ici de l'État hébreu, mais la formulation a valeur de vérité générale

Cf. **hybris d'Étéocle dans *Les Sept contre Thèbes***.

→ le monarque, en tant qu'individu, ne possède par nature qu'une puissance infime par rapport à la masse. Pour conserver le pouvoir, pour asseoir sa domination solitaire et donc fragile, le monarque est souvent tenté de se faire passer pour un **dieu**. Cette fiction de transcendance lui permet de placer son pouvoir au-dessus de ses sujets :

« pour leur sécurité, les rois [...] ont tenté de persuader qu'ils tiraient leur origine des dieux immortels. Ils pensaient que si leurs sujets et tous les hommes [...] les croyaient des dieux, ils souffriraient plus volontiers d'être gouvernés par eux et se soumettraient facilement » (XVII, p. 104)

Voir, à ce propos, la notion de monarchie « de droit divin ».

→ les sujets du monarque sont alors ravalés au rang d'« **esclaves** inutiles à eux-mêmes » (XVII, p. 106), car leur obéissance est utile seulement au roi, non à eux-mêmes (cf. **séance 3**) : ils répandent « leur sang et leur vie pour satisfaire la vanité d'un seul homme » (préface p. 47).

Spinoza s'intéresse bien davantage aux deux autres types de régimes, qui retiendront donc notre attention dans nos **séances 4 et 5**.

## **Spinoza, *TTP***

### **Séance 4 – La théocratie et ses enseignements**

Le terme de « théocratie » apparaît à la p. 108 du chapitre XVII. Spinoza n'a pas inventé ce terme, qu'il emprunte à l'historien antique Flavius Josèphe. Mais il est le premier à en faire un concept théorique, en étudiant l'histoire et les institutions du peuple juif dans les chapitres XVII, XVIII et XIX de notre œuvre.

La théocratie a dans le *TTP* un double statut :

→ la théocratie désigne une singularité historique, le régime de l'État hébreu. Spinoza évoque l'histoire de cette forme politique originale inventée par les Hébreux ;

→ l'analyse de la théocratie a une portée générale : elle constitue un type d'organisation sociale, de comportement du peuple et de représentation du pouvoir.

En outre, en arrière-plan des pages que Spinoza consacre à la théocratie, on perçoit le projet de critiquer ceux qui invoquent la Bible et l'histoire des Hébreux pour prôner une suprématie du pouvoir religieux sur l'État [cf. notre **séance 1** et la position des Contre-Remontrants].

#### **I. Histoire et fonctionnement de la théocratie**

Le chapitre XVII du *TTP* propose un tableau complet des institutions de l'État hébreu théocratique (jusqu'à l'établissement de la royauté) mais aussi de son économie et de sa psychologie sociale.

##### **1. Un régime institué**

Spinoza souligne d'abord que ce régime a bel et bien été institué. Sa particularité (le fait que le pouvoir souverain soit confié à Dieu) ne l'empêche pas de rentrer dans le cadre général du pacte social – c'est-à-dire de la constitution de l'État par transfert du droit naturel des individus. L'obéissance à Dieu est le résultat d'une décision politique :

« Cette promesse, c'est-à-dire ce transfert de droit à Dieu, se fit de la même manière que nous avons conçu ci-dessus qu'il se fait dans une société commune, quand les hommes décident de se dessaisir de leur droit naturel » (XVII, p. 106-107)

Du fait de ce transfert à Dieu, le droit civil se confond dans ce régime avec la religion – d'où le nom du régime : *théocratie* = pouvoir de Dieu :

« entre le droit civil et la religion on ne faisait absolument aucune distinction. Pour cette cause cet État a pu être appelé une théocratie : parce que les citoyens n'étaient tenus par aucun droit, sinon celui que Dieu avait révélé » (XVII, p. 108)

##### **2. Deux pactes successifs**

Ces deux pactes sont présentés et analysés dans le chapitre XVII du *TTP*. Une brève synthèse vous permettra d'avoir en tête l'essentiel.

##### **- Premier pacte**

Par un premier pacte, les Hébreux concluent alliance avec Dieu.

Puisqu'il y a transfert direct de tous à Dieu, une égalité entre les individus s'établit de façon corollaire : le pouvoir, transféré à Dieu, n'appartient par conséquent à personne. Aucun individu ne l'emporte en puissance sur les autres :

« Puisque les Hébreux ne transférèrent leur droit à personne d'autre, que tous également, comme dans une démocratie, s'en dessaisirent et crièrent d'une seule voix : "Tout ce que Dieu aura dit" (sans qu'aucun médiateur fût prévu), "nous le ferons", tous en vertu de ce pacte restèrent entièrement égaux » (XVII, p. 108)

En ce sens, et comme le souligne explicitement Spinoza, la théocratie équivaut à une démocratie.

#### - **Second pacte** (qui « abolit le premier », p. 109)

Mais l'effroi que le peuple éprouve devant Dieu le pousse à désigner un intermédiaire : ce sera Moïse, prophète législateur, qui concentrera alors tous les pouvoirs entre ses mains : être le médiateur exclusif auprès de Dieu, le consulter, interpréter ses lois, administrer l'État. Moïse est ainsi revêtu de « la majesté suprême » (p. 109), il exerce le « commandement suprême » (p. 121).

Pourtant, son pouvoir est limité par sa position même d'**intermédiaire** : Moïse n'est pas propriétaire de l'autorité souveraine. Le Temple, édifié par la nation, symbolise la place vide de Dieu en tant que véritable détenteur du pouvoir souverain.

Cette dimension est plus nette encore après la mort de Moïse, durant la période des Juges. Moïse a ainsi veillé à séparer strictement deux fonctions qui lui appartenaient : le principat (confié à des chefs politiques) / le pontificat (réservé aux prêtres) :

« Le droit d'interpréter les lois, en effet, et de communiquer les réponses de Dieu fut au pouvoir de l'un, le droit et le pouvoir d'administrer l'État suivant les lois déjà expliquées et les réponses déjà communiquées, au pouvoir d'un autre » (XVII, p. 111-112)

## **II. La théocratie comme remède aux « passions antipolitiques »**

Ce régime peut sembler idéal, car les institutions mosaïques tendent à exercer une « action modératrice » (p. 122) aussi bien sur les passions des chefs que sur celles des sujets.

### **1. La limitation du pouvoir des gouvernants**

#### **- Équilibre des pouvoirs**

Dans ce régime, l'équilibre subtil des pouvoirs et des droits permet une « autolimitation » de l'État.

L'organisation théocratique aboutit à empêcher le pouvoir excessif des prêtres comme des chefs : Moïse a en effet veillé à nommer « des administrateurs, non des dominateurs de l'État » (p. 115).

#### **- Importance de l'opinion populaire**

Les gouvernants sont en outre très dépendants de l'opinion populaire.

Puisque le pouvoir souverain appartient à Dieu, les princes sont confrontés au risque de voir apparaître un prophète se réclamant d'une révélation divine et emportant l'adhésion d'un peuple mécontent :

« Et sans nul doute de tels prophètes pouvaient sans peine entraîner le peuple opprimé et lui persuader ce qu'ils voulaient à l'aide de signes légers ; au contraire, si le chef administrait la chose publique avec rectitude, il pouvait s'y prendre à temps et faire comparaître le prophète devant son tribunal pour l'examiner » (p. 125)

Les gouvernants ont donc tout intérêt à agir pour le bien commun afin d'obtenir un solide consensus populaire.

### - Distribution des charges politiques

Enfin, les charges politiques sont confiées aux individus en fonction de leur expérience et de leur compétence, non en raison d'un quelconque rang social ou héritage :

« le prince ne l'emportait pas sur les autres par le prestige de la noblesse ni par le droit du sang ; la considération seule de son âge et de sa vertu lui conférait le gouvernement de l'État » (XVII, p. 126)

Voilà les « raisons qui empêchaient les chefs d'outrepasser les justes limites » (p. 126) et de devenir des « tyrans » (p. 122) par une « concupiscence effrénée » (p. 123).

## 2. La maîtrise des gouvernés

Spinoza souligne également « de quelles manières le peuple était contenu » (XVII, p. 126) de telle sorte que les gouvernés ne puissent devenir des « rebelles » (p. 122).

Dans la théocratie, le principe même de l'État est l'identité de la loi civile et de la loi religieuse. Or cette identité conduit à une intégration<sup>1</sup> particulièrement forte du peuple :

→ l'existence des individus est intégralement **ritualisée** : « tous leurs actes étaient dictés par des prescriptions de la Loi » (p. 131). Un riche corpus de lois indique à chacun comme se comporter en tout. Spinoza donne l'exemple du labour, des semailles, des moissons. Les mœurs sont ainsi fortement unifiées ; sont interdits aux individus tout doute et toute déviation de leur devoir.

→ la **solidarité** particulièrement forte entre des concitoyens qui sont aussi des coreligionnaires : les individus doublement liés au sein de la communauté.

Ce système représente ainsi une réalisation presque parfaite de l'unité politique. Ainsi s'explique que cet État n'ait connu que très peu de séditions (p. 147) et une seule guerre civile (p. 151). Cette concorde extraordinaire est source d'étonnement comme Spinoza le souligne en incise : « (ce qui surprend l'opinion) » (p. 152).

Les individus y éprouvaient un tel amour pour la patrie qu'était impossible l'idée même de la trahir au profit d'autres nations perçues comme « ennemies de Dieu » et donc haïes (p. 127). Aussi Jérusalem est-elle « la cité rebelle » aux dominations étrangères (p. 129). Même le fait de vivre à l'étranger, en dehors du territoire de la patrie, est insupportable aux citoyens de cette théocratie : « à part la terre sainte de la patrie le reste du monde leur semblait impur et profane » (p. 127).

Sur cette importance du **territoire** pour la communauté :  
cf. le motif de la « terre patrie » chez Eschyle (dans notre séance 2).  
cf. le territoire de New York chez Wharton

<sup>1</sup> C'est-à-dire une unité cf. notre **séance 1**.

Ces dispositifs sont autant de freins à l'esprit de rébellion, à l'égoïsme, au goût de la nouveauté et des changements. Dans un tel État, l'obéissance devient ainsi une habitude pour les sujets :

« toute leur vie était une constante pratique de l'obéissance [...] ; en raison de l'accoutumance, [l'obéissance] n'était plus une servitude, mais devait se confondre à leurs yeux avec la liberté, si bien que la chose défendue n'avait d'attrait pour personne, seule en avait la chose commandée » (XVII, p. 131)

Cette communauté politique, très fortement unifiée, est donc caractérisée par une puissance stable.

Est-ce à dire qu'il convient d'instaurer ce type de régime ? Spinoza montre qu'en réalité cela n'est ni souhaitable, ni possible.

### III. Échec et limites de la théocratie

#### 1. Le défaut de la théocratie historique

Les institutions mosaïques semblent représenter une réalisation presque parfaite de l'unité politique. Mais, en réalité, cette unité n'a jamais été atteinte par l'État des Hébreux.

Il y a dans le texte du *TTP* un changement net de ton lorsque Spinoza dénonce avec véhémence

« les causes qui ont pu amener les Hébreux à faire tant de fois défection à la loi ; à être si souvent asservis et à souffrir enfin la ruine complète de leur État » (XVII, p. 133)

#### - La formation d'une caste sacerdotale

Parmi ces causes, Spinoza souligne surtout le privilège accordé aux Lévites : le pontificat, le droit d'interpréter la loi divine, a en effet été confié à cette seule tribu : « Pour servir dans ce palais de Dieu et l'administrer furent élus les Lévites » (XVII, p. 113).

L'instauration de ce privilège est présentée comme une malédiction, une vengeance divine par Spinoza (conséquence de l'épisode du veau d'or cf. p. 134-135). En effet, elle conduit à l'instauration d'une caste sacerdotale, dont l'existence provoque la rupture de l'égalité, l'envie, les dissensions.

Ce privilège entraîne donc un relâchement du lien social, ce qui favorise les passions antipolitiques :

« De là de grands changements, une licence universelle, le luxe, la paresse d'âme qui amenèrent la décadence de l'État, jusqu'au moment où [...] ils rompirent le pacte avec Dieu dont le droit fut déchu ; ils voulurent avoir des rois mortels » (p. 138)

#### - L'instauration de la monarchie

Une telle évolution finit ainsi par faire basculer le centre de gravité de l'identité nationale vers la monarchie : on passe de la période des Juges à la période des Rois, marquée par l'appétit monarchique de domination et de gloire. C'est la fin de la concorde et de la paix, la fuite en avant dans la guerre :

« après que les rois se furent emparés du pouvoir, comme on ne combattait plus ainsi qu'auparavant pour la paix et la liberté, mais pour la gloire, nous voyons qu[e ...] tous

firent la guerre, et un funeste appétit de régner rendit sanglant pour la plupart le chemin conduisant à la royauté » (p. 152)

Or, cette dernière période voit également une instrumentalisation de la religion par les prêtres pour s'emparer des esprits (un aspect à garder en tête pour notre **séance 6**).

Sensible à la montée des périls aux Pays-Bas, Spinoza insiste sur deux leçons de l'histoire juive qui lui semblent cruciales : un peuple habitué au règne de la loi à tout intérêt à éviter de se donner un roi, à se tourner vers un homme providentiel (allusion transparente à Guillaume d'Orange) ; le pouvoir religieux doit nécessairement être subordonné à la souveraineté politique.

## **2. Un régime qu'il ne convient pas d'imiter (p. 145-146)**

En outre, la théocratie, même dans sa forme idéale, ne peut pas être érigée en modèle à imiter : « personne ne peut plus prendre [l'État hébreux] pour modèle et cela ne serait pas un dessein raisonnable » (XVIII, p. 145).

Le pacte des Hébreux avec Dieu est situé dans l'histoire et dans les mœurs d'un peuple. Un autre peuple, qui n'aurait pas été aussi conditionné que les Hébreux, n'accepterait pas un tel degré de coercition.

De plus, un tel système ne convient qu'à « des hommes qui voudraient vivre seuls sans commerce avec le dehors, se renfermer dans leurs limites et s'isoler du reste du monde » (XVIII, p. 146). Le développement des échanges et l'interdépendance des états (cf. notre **séance 1**) le rend donc peu adapté à l'histoire moderne.

La théocratie doit donc être envisagée comme un objet d'étude, non d'imitation servile. Elle apparaît alors comme une forme incomplète et maladroite de démocratie → **séance 5**.